Nouveauté 2023 : La prime covoiturage pour les conducteurs

Publié le 05 janvier 2023

#Mobilité

Mise à jour le 12 janvier 2023

Avec son nouveau Plan National covoiturage du quotidien, l'État lance la prime de 100€ pour les conducteurs qui se lancent dans le covoiturage du quotidien.

L'État lance la prime de 100€ pour les conducteurs qui se lancent dans le covoiturage courte distance. Les trajets doivent être inférieurs ou égaux à 80km et via une des applications mobiles éligibles au dispositif.

En Bretagne, les applications suivantes sont éligibles à la prime :

- **Ouestgo**, publique et gratuite en Bretagne et Pays de la Loire : https://www.ouestgo.fr (https://www.ouestgo.fr)

- **Start'**, pour la ligne de covoiturage sur Rennes Métropole entre Le Rheu et Cesson-Sévigné : https://www.star.fr/se-deplacer/covoiturage/start (https://www.star.fr/se-deplacer/covoiturage/start)

Si certaines personnes ont des trajets voiture supérieurs à 80km, ça marche aussi : avec la prime covoiturage longue distance !

Plus d'infos sur
le site éhop (https://ehop.bzh/actualites/la-prime-covoiturage-pour-les-conducteurs-une-nouveaute-2023?utm_source=sendinblue&utm_campaign=La%20prime%20covoiturage%20courte%20distance%20Territoires&utm_medium=email)

.

100€ pour le conducteur prime covoiturage courte distance

Comment toucher la prime ?



inscrivez-vous sur une application mobile de covoiturage*

utilisez la même application pour les 10 trajets et validez chaque trajet

conducteur et passager(s) doivent le faire

* voir la liste des applications éligibles sur covoiturage.ecologie.gouv.fr

exemple en Bretagne l'appli publique gratuite

ouestgo.fr

Download on the App Store | GET IT ON Google Play

communiquez vos permis de conduire [conducteur] **et pièces d'identité valides** [conducteur et passager(s)]

activez la géolocalisation de vos trajets

conducteur et passager(s) doivent le faire

Un même conducteur ne peut toucher qu'une seule fois la prime courte distance.

réalisez 10 trajets en covoiturage en 3 mois

≤ 80 km trajets courte distance

1er trajet en 2023

25 € au 1er covoiturage

75€ au 10ème covoiturage

Versement dans les trois mois qui suivent le covoiturage sous forme monétaire ou de bons d'achats

+ 100€

de prime covoiturage longue distance

(3 trajets de +de 80 km le trajet)

cumulable avec la prime courte distance

En savoir +

éhop covoiturons-nous

https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh/information/actualites/nouveaute-2023-la-prime-covoiturage-pour-les-conducteurs-3525?





https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh/information/actualites/nouveaute-2023-la-prime-covoiturage-pour-les-conducteurs-3525?